

SEMAINES DE L'ENGAGEMENT ET DE LA DEMOCRATIE SCOLAIRE

- **Entre le 16/09 et le 04/10 : « Semaines de l'engagement »**, informations en classe par les professeurs principaux sur les droits et les obligations des élèves, les délégués et éco-délégués, le fonctionnement des instances de la vie lycéenne.
- **Le mardi 24/09 à 13h en salle E200:**
Réunion d'information animée par les CPE : « Démocratie lycéenne – Les instances de représentation au lycée : le conseil d'administration, le CVL, le Conseil Régional des Jeunes... » **Réunion ouverte à tous les élèves et étudiants.**
- **Entre le 19/09 et le 29/09 : ELECTIONS DES 2 DELEGUES DE CLASSE et de l' ECO-DELEGUE**
Elles ont lieu en classe, à la date choisie par le professeur principal.
- **Entre le 07/10 et le 11/10 : « Semaine de la Démocratie scolaire » :**
- **Le mercredi 09/10 de 18h à 21h Elections des 2 délégués de l'internat** à la Vie scolaire.
- **Le jeudi 10/10 Vote électronique via PRONOTE: ELECTIONS AU CVL**
Les représentants des élèves seront élus pour deux ans (4 ont déjà été élus pour 2 ans l'an passé.)
Tous les élèves et étudiants peuvent voter et être candidats.
NB : Il faut d'abord être élu au CVL pour pouvoir se présenter et être élu délégué au CA
- **Le vendredi 11/10 à 13h en salle A30 : ASSEMBLEE GENERALE DES DELEGUES de classe + écos-délégués + élèves élus au CVL) - PRESENCE OBLIGATOIRE :**
ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION – 5 représentants élus parmi les délégués du CVL. Elections aux différentes autres instances. Nomination des écos-délégués « établissement ».
Date limite de dépôt de toutes les candidatures et professions de foi le vendredi 27/09 à 12h au bureau des CPE.



IMPORTANT Les CPE sont à votre disposition pour toute information supplémentaire.

- **Toutes les candidatures et Professions de foi sont à remettre aux CPE avant le 27/09 à 12h .**
- **Tous les élèves sont électeurs et peuvent être candidats aux élections de délégués de classe, écos-délégués et du CVL.**
- **Seuls les internes peuvent être délégués de l'internat.**
- **Il faut d'abord être élu au CVL pour pouvoir être candidat au Conseil d'Administration (CA)**
- **6 binômes seront à élire au CVL cette année, ils devront respecter la parité fille/garçon et seront élus pour 2 ans.**

Mme Jugdé- CPE le 19/09/24